

Les excuses de la Belgique aux “métis coloniaux”

■ Le Premier ministre va reconnaître la ségrégation dont ils ont été l'objet.

Le Premier ministre Charles Michel (MR) formulera, jeudi, à la Chambre, des excuses officielles au sujet de la ségrégation dont ont été victimes les enfants métis arrachés à leurs mères noires à la fin de la colonisation du Congo, du Rwanda et du Burundi rapportaient, mercredi, plusieurs journaux flamands.

Un millier de victimes

Ces enfants, que leurs pères biologiques belges ont, pour la plupart, refusé de reconnaître, ont été emmenés en Belgique et placés de force dans des orphelinats ou des familles, sans pouvoir accéder aux données permettant notamment de retracer leur filiation.

Vers la fin des années 1950, on évaluait le nombre de métis vivant en Afrique (surtout au Congo) à 16 000. Bon nombre avaient déjà été enlevés à leur mère et étaient placés à l'écart de la population dans des orphelinats et des pensionnats, souvent tenus par des religieux.

Le nombre d'enfants expédiés en Belgique *manu militari* entre 1959 et 1962 a atteint le millier. Ces enfants, qui n'ont pas reçu la nationalité belge de façon automatique, ont été séparés de leur mère mais aussi, parfois, de leurs frères

et sœurs. Beaucoup sont encore à la recherche de parents en Afrique alors que de nombreuses mères ont passé leur vie à essayer de retrouver leurs traces.

Leurs dossiers personnels furent confiés à différentes ASBL avant d'atterrir au Musée de Tervuren. Depuis, ils ont été transférés aux Archives générales du Royaume, ce qui leur assure une meilleure protection du point de vue de la vie privée et permet aux métis et à leurs familles d'y avoir un meilleur accès.

Le temps des regrets

Cela fait des années que l'Association Métis de Belgique (AMB) essaie de les faire reconnaître comme des victimes. En novembre 2015, le Parlement et le gouvernement flamands avaient présenté des excuses officielles concernant des adoptions forcées d'enfants qui avaient été arrachés à leur mère entre 1960 et 1980 en Flandre.

Entre mars 2017 et mars 2018, le Parlement bruxellois, le Parlement de la Communauté française, le Sénat et la Chambre, ont, tour à tour, adopté des résolutions reconnaissant la ségrégation envers les métis issus de la colonisation belge. Il y a quelques mois déjà, le Premier ministre s'était dit prêt à prononcer au Parlement une déclaration solennelle reconnaissant cette ségrégation. Ce sera donc chose faite ce jeudi.

J.-C.M.